

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 12 novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DUHAMEL, DURAND, FEVRIER, PILLON
MM. BARILLEC, BIHEL, LHEUREUX, MERIOTTE.

Absents excusés : M. DOUBLET (pouvoir à Mme DUHAMEL) et M. HEUTTE (pouvoir à M. TIHY).

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

M. le Maire expose au Conseil Municipal, le schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par M. le Préfet et la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, qui préconise la fusion des Communautés de Communes de Pont-Audemer et Val de Risle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION BUEIL PUBLICITE MOBILIER URBAIN

Lors de l'installation de l'Abribus, Rue Roger Santais, la Société Bueil Publicité Mobilier Urbain a proposé à Monsieur le Maire de signer une nouvelle convention, concernant les deux abribus en bois, déjà installés à "La Forge" et devant "La Place de la Mairie", en contrepartie d'espaces publicitaires sur ces derniers.

L'entretien de ces espaces publicitaires et des deux abribus est à la charge de la Société Bueil Publicité Mobilier Urbain.

Cette convention sera établie pour une durée de 12 ans, renouvelable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Bueil Publicité et Mobilier Urbain.

REDEVANCE AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que la société GrDF versera à la Commune, pour l'année 2015, la somme de 254 € au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

SIGNALISATION DE LA RANDONNÉE AU DÉPART DE L'AIRE ST VINCENT

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que la signalisation de la randonnée au départ de l'aire St Vincent est inexistante et que beaucoup de randonneurs ne trouvent pas le point de départ.

Le Conseil Municipal décide de créer cette signalisation, en apposant des autocollants sur les panneaux de signalisation routière déjà en place.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS "CHARLEMAGNE"

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les raisons pour lesquelles il serait souhaitable de modifier certains articles des statuts du SIVOS "Charlemagne".

Il propose de modifier l'article 11 des statuts du SIVOS "Charlemagne", en ce sens :

- **La part contributive de chaque commune adhérente sera répartie comme suit, pour la gestion du groupement pédagogique :**
 - **Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les bâtiments existants scolaires et périscolaires au prorata du nombre d'élèves de chaque commune au 1^{er} janvier.**
 - **Tous les investissements liés aux constructions nouvelles :**
 - 50 % seront pris par la commune où la construction est réalisée.**
 - 50 % répartis entre les trois autres communes au prorata de leur population.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 11 des Statuts du SIVOS "Charlemagne".

DEVIS TRAVAUX AU LOGEMENT DE M. BROCHARD

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'un plafond dans le logement de M. BROCHARD s'est écroulé. Il présente le devis de réparations de M. LUREL.

Le Conseil Municipal approuve le devis.